

Science, technologie et innovation

Numéro 9 | Juillet 2022

La connaissance et l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les entreprises au Québec entre 2017 et 2019

Adjélé Latzey Wilson

Faits saillants

Connaissance

- En 2019, près de 55 % des entreprises au Québec ont déclaré s'y connaître en propriété intellectuelle.
- Plus de deux entreprises sur trois savaient quel droit de PI se prête le mieux à la protection d'une invention, d'une marque nominale, d'un logo ou d'une œuvre de création. En 2019, la marque de commerce était connue de 42,5 % des entreprises, le brevet de 32,5 %, le droit d'auteur de 32,0 % et l'accord de non-divulgence de 31,9 %.
- Les cabinets d'avocats et les avocats externes ont été la source la plus fréquemment consultée par les entreprises au sujet de la PI ; au moins six entreprises sur dix (67,4 %) ont fait appel à leurs services entre 2017 et 2019. La deuxième source la plus consultée a été l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) (37,8 %). Les consultations portaient généralement sur les moyens de financement disponibles pour la protection de la PI (52,2 %).

Utilisation

- Entre 2017 et 2019, au moins une entreprise sur deux jugeait la PI importante pour la protection de l'image de marque (56,2 %), pour le maintien de la compétitivité (52,0 %) et pour les activités de marketing et de promotion (52,2 %).

Suite à la page 2

Le présent bulletin porte sur la connaissance qu'ont les entreprises établies au Québec de la propriété intellectuelle (PI) et sur l'utilisation qu'elles en font. Des comparaisons avec quelques provinces et l'ensemble du Canada y sont également effectuées. Les données utilisées proviennent de l'*Enquête sur la connaissance et l'utilisation de la propriété intellectuelle*¹ (CUPI) de Statistique Canada.

Selon l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle² (OMPI), la PI désigne « les œuvres de l'esprit », à savoir les inventions, les œuvres littéraires et artistiques, les dessins et modèles ainsi que les emblèmes, les noms et les images de commerce. Elle regroupe la propriété industrielle et la propriété littéraire et artistique. D'après le *Manuel d'Oslo*, elle constitue une composante mesurable de l'innovation³.

1. Consultez l'encadré « Source de données » pour plus d'information.

2. Pour davantage d'information : OMI, *Qu'est-ce que la propriété intellectuelle ?*, [En ligne], [www.wipo.int/about-ip/fr/].

3. OCDE/Eurostat (2019), « Mesure de certains aspects du processus d'innovation », dans le *Manuel d'Oslo 2018 : Principes directeurs proposés pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation technologique*, [En ligne], 4^e édition, Paris, Éditions OCDE, La mesure des activités scientifiques et technologiques, p. 55-66. [www.oecd.org/fr/sti/inno/2367523.pdf].

- Entre 2017 et 2019, environ 7 % des entreprises détentrices de PI au Québec ont décidé de ne pas protéger celle-ci officiellement. Les coûts financiers associés à l'obtention des droits de PI figurent en tête (45,2 %) des raisons mentionnées.
- Parmi les entreprises du Québec qui ont effectué une demande d'enregistrement ou de protection de leur PI entre 2017 et 2019, 92,8 % n'ont éprouvé aucune difficulté.
- De 2017 à 2019, la quasi-totalité des entreprises au Québec (98,8 %) ont d'abord formulé leur demande d'enregistrement ou de protection de PI au Canada.
- En 2019, 24,8 % des entreprises au Québec détenaient un droit de PI, contre 17,1 % en Ontario, 11,2 % dans la région de l'Atlantique et 16,4 % dans le reste du Canada.
- La marque de commerce était le droit de PI le plus détenu par les entreprises au Québec. En 2019, la proportion des entreprises du Québec détentrices d'une marque de commerce, au Canada ou à l'international, était la plus élevée au Canada.
- Entre 2017 et 2019, 12,6 % des entreprises au Québec ont mené des activités en matière de PI.
- Moins de 10 % des entreprises au Québec ont effectué des dépenses relatives à la propriété intellectuelle en 2019. Il s'agissait essentiellement de dépenses effectuées pour obtenir des informations ou des conseils sur la PI, pour maintenir ou renouveler des droits de PI, pour effectuer une recherche de PI, ou pour déposer une demande de protection de la PI.

Une entreprise peut détenir une propriété intellectuelle sans nécessairement la protéger de façon officielle ou formelle. En la protégeant, elle obtient un droit sur sa propriété intellectuelle. Sa PI devient alors une PI officielle⁴ ou un droit de PI.

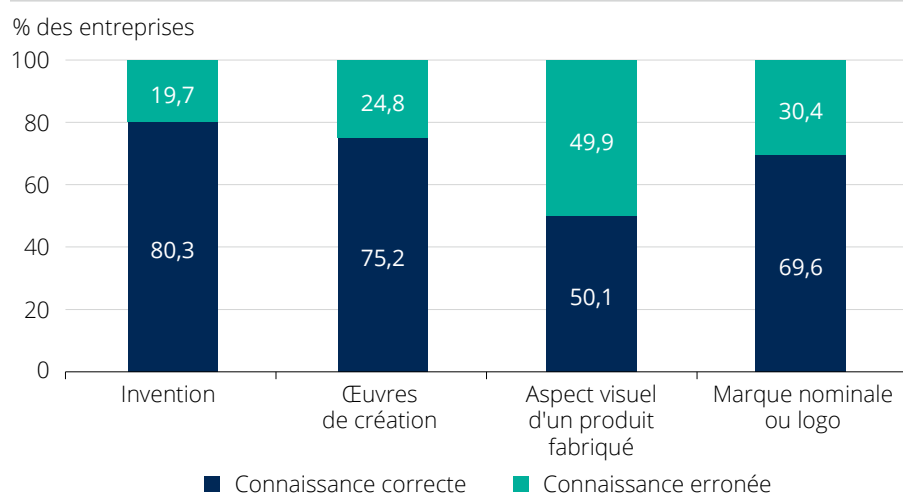
Selon l'OPIC, le droit de PI protège les actifs incorporels des entreprises en leur conférant « le droit exclusif d'empêcher d'autres personnes de voler leur innovation ou de se l'approprier⁵ ». Une entreprise peut vouloir protéger différents actifs incorporels à l'aide de divers outils de protection ou droits de PI, dont les plus utilisés sont : les brevets, les marques de commerce, les dessins et modèles industriels, les droits d'auteur et les secrets commerciaux⁶.

Les outils de protection de la PI sont connus de la plupart des entreprises du Québec

En 2019, au moins trois quarts des entreprises savaient qu'un brevet protège une invention (80,3 %). Par ailleurs, 75,2 % des entreprises savaient que les droits d'auteurs font de même, mais pour les œuvres de création. De plus, près de 70 % d'entre elles étaient informées qu'une marque nominale ou un logo peuvent être protégés par une marque de commerce. Enfin, une entreprise sur deux (50,1 %) savait que la protection offerte par le dessin industriel couvre l'aspect visuel d'un produit fabriqué.

Figure 1

Connaissance des outils de protection d'une PI selon le type de propriété intellectuelle, Québec, 2019



Source : Statistique Canada, *Tableau 2 – Sensibilisation à la propriété intellectuelle*, [En ligne], *Enquête sur la connaissance et l'utilisation de la propriété intellectuelle*, 2019. [ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/9e44d142-9062-4f96-be50-c613fe504585]. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

4. Une propriété intellectuelle officielle ou formelle est une propriété intellectuelle qui a fait l'objet d'un enregistrement ou d'une protection auprès d'un organisme chargé d'administrer le régime des droits de propriété intellectuelle dans un pays ; l'OPIC pour le Canada.

5. OPIC (2020), *Découvrez la propriété intellectuelle*, [En ligne], [www.ic.gc.ca/eic/site/cipointernet-internetopic.nsf/fra/wr04592.html].

6. Consultez l'encadré des définitions pour la compréhension des termes.

Source de données

L'*Enquête sur la connaissance et l'utilisation de la propriété intellectuelle* (CUPI) est une nouvelle enquête de Statistique Canada qui mesure la familiarité générale des propriétaires et des dirigeants d'entreprises avec la PI¹.

L'enquête CUPI permet² :

- d'aborder à la fois la connaissance et l'utilisation de la PI dans les entreprises ;
- d'élaborer le profil des non-utilisateurs de PI ;
- d'identifier les défis et de comprendre les décisions sur la PI ;
- de mieux saisir la pertinence de la PI pour la croissance du point de vue des entreprises ;
- de compléter les données existantes sur la PI (OPIC, OMPI, Environnement de fichiers couplables [EFC] de Statistique Canada, etc.);
- d'établir une base de référence pour l'efficacité de la stratégie en matière de PI du Canada.

La population cible de l'enquête comprend les entreprises de tous les secteurs du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) sauf les suivants : les services d'enseignement ; les soins de santé et assistance sociale ; les arts, spectacles et loisirs ; les services d'hébergement et de restauration ; les autres services (sauf les administrations publiques) et les administrations publiques.

L'échantillon de l'enquête est stratifié par groupes d'industrie, par taille et par géographie. Deux autres échantillons indépendants ont été sélectionnés dans la population des entreprises des technologies de l'information et des communications (TIC) et des entreprises de technologies propres.

La période de référence couvre l'année civile 2019 et la période 2017-2019. Cette dernière fait référence aux trois années civiles couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

La région de l'Atlantique comprend Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Le reste du Canada comprend le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

La collecte de données a été réalisée de novembre 2019 à février 2020.

1. Pour davantage d'information, consultez la page de l'enquête : [Enquête sur la connaissance et l'utilisation de la propriété intellectuelle](#).

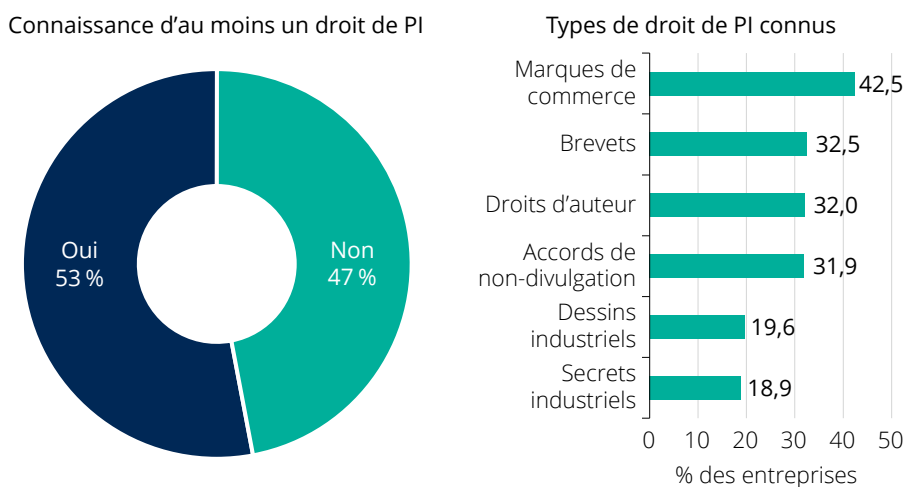
2. Innovation, Science et Développement économique Canada, *Enquête sur la connaissance et l'utilisation de la propriété intellectuelle*, 2019, Teodora Cosac, mars 2021, 67 p.

Plus de la moitié des entreprises au Québec connaissent au moins un droit de PI

En 2019, 53,0 % des entreprises installées au Québec disaient connaître au moins un droit de PI. Les marques de commerce (42,5 %), les brevets (32,5 %), les droits d'auteurs (32,0 %) et les accords de non-divulgation (31,9 %) étaient les droits de PI généralement connus par ces entreprises.

Figure 2

Connaissance des entreprises en matière de PI, Québec, 2019



Source : Statistique Canada, *Tableau 1 – Connaissance de la propriété intellectuelle*, [En ligne], *Enquête sur la connaissance et l'utilisation de la propriété intellectuelle*, 2019. [ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/9e44d142-9062-4f96-be50-c613fe504585]. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Quelques définitions¹

Brevet

Un brevet est un document aux termes duquel le gouvernement accorde à une personne ou à une entité le droit d'empêcher d'autres personnes de fabriquer, d'exploiter ou de vendre leur invention. Un brevet canadien protège pendant une période maximale de 20 ans à compter de la date de dépôt et n'est pas renouvelable.

Dessin industriel

Un dessin industriel concerne les caractéristiques visuelles touchant la forme, la configuration, le motif ou les éléments décoratifs, ou toute combinaison de ces caractéristiques d'un objet fini. Au Canada, un dessin industriel enregistré donne le droit exclusif d'utilisation pendant une période maximale de 15 ans.

Droit d'auteur

Le droit d'auteur désigne le droit exclusif de produire ou de reproduire la totalité ou une partie importante de l'œuvre, sous n'importe quelle forme. Il s'agit des œuvres littéraires (livres), dramatiques (pièces de théâtre), artistiques (sculptures, photographies, peintures), musicales (musique), mais également des programmes informatiques et des logiciels. Au Canada, le droit d'auteur dure toute la vie de l'auteur puis pour une période de 50 ans suivant la fin de l'année civile de son décès.

Marque de commerce

Une marque de commerce peut se composer d'un mot, d'un son, d'un dessin ou d'une combinaison de ces éléments servant à distinguer les produits ou les services d'une personne ou d'un organisme de ceux que d'autres offrent sur le marché. Au Canada, une marque de commerce déposée donne le droit exclusif d'utilisation pendant une période maximale de 10 ans, renouvelable, à compter de l'enregistrement.

Secret commercial

Le secret commercial est un ensemble de renseignements qui a de la valeur en raison de son caractère secret. Il comprend différents actifs tels que les méthodes de vente, les méthodes de distribution, les profils de clients, les listes de clients, les listes de fournisseurs, les ingrédients et les formules des produits, etc. Le secret commercial peut durer toute une vie tant que le secret est préservé.

1. OPIC (2016), *Comprendre les notions de base*, [En ligne], [www.ic.gc.ca/eic/site/cipointernet-internetopic.nsf/fra/wr03585.html].

Les entreprises au Québec ont été proportionnellement peu nombreuses à chercher des informations ou des conseils en matière de PI

Proportionnellement peu d'entreprises (9,1%) ont déclaré avoir recherché des informations ou des conseils sur la PI entre 2017 et 2019. La majorité d'entre elles (95,0%) ont jugé que la documentation fournie par les différentes sources était suffisante.

Par ailleurs, 52% des recherches effectuées par les entreprises qui souhaitent protéger leur PI portaient habituellement sur les sources de financement⁷.

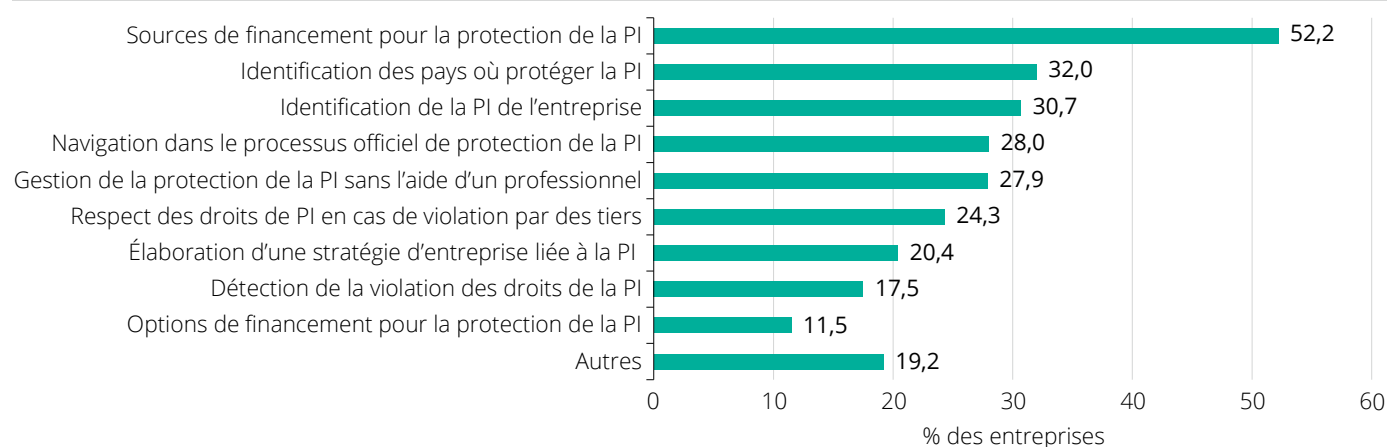
Les cabinets d'avocats souvent consultés en matière de PI

De 2017 à 2019, neuf entreprises sur dix au Québec ont voulu obtenir des informations ou des conseils sur la PI. La majorité des entreprises (94,0%) ont consulté d'autres sources que l'OPIIC.

Les cabinets d'avocats et les avocats externes (67,4%) ont été plus fréquemment consultés que l'OPIIC (37,8%).

Figure 3

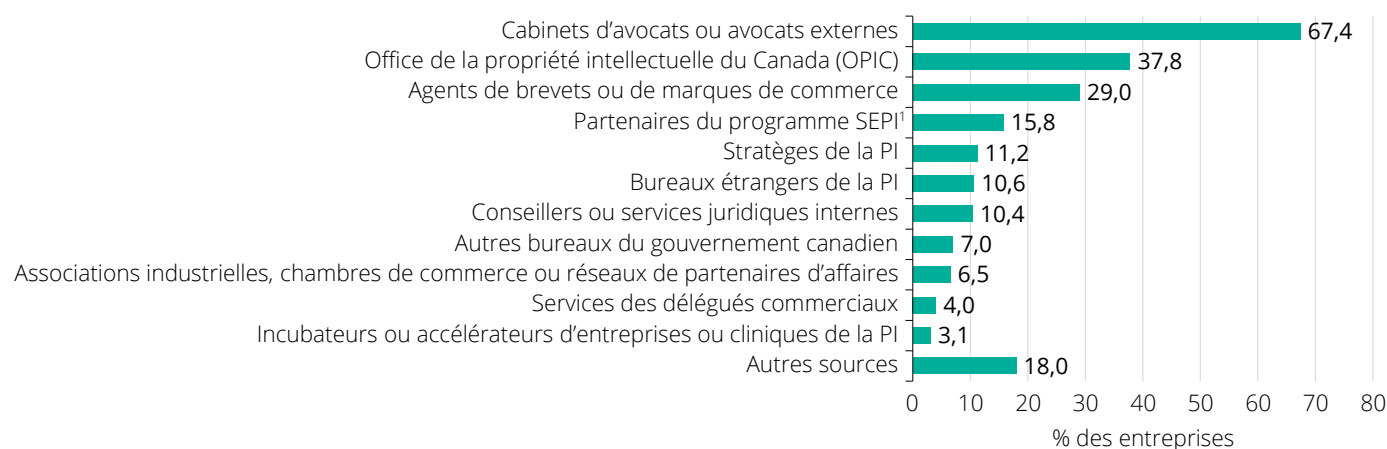
Sujets d'intérêts des entreprises relatifs à la PI, Québec, 2017-2019



Source : Statistique Canada, *Tableau 4 – Information, orientation ou conseils en matière de propriété intellectuelle*, [En ligne], *Enquête sur la connaissance et l'utilisation de la propriété intellectuelle*, 2019. [ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/9e44d142-9062-4f96-be50-c613fe504585]. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 4

Sources consultées pour des informations ou des conseils en matière de PI, Québec, 2017-2019



1. SEPI : Sensibilisation et d'éducation à la propriété intellectuelle.

Source : Statistique Canada, *Tableaux 3 et 5 – Information, orientation ou conseils en matière de propriété intellectuelle*, [En ligne], *Enquête sur la connaissance et l'utilisation de la propriété intellectuelle*, 2019. [ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/9e44d142-9062-4f96-be50-c613fe504585]. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

7. Financement offert par les institutions financières, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral.

La PI est jugée importante pour la protection de l'image de marque par 56,2 % des entreprises au Québec

Les entreprises accordent de l'importance à la propriété intellectuelle pour différents motifs. En 2017-2019, plus de la moitié des entreprises estimaient que la PI était importante pour la protection de leur image de marque⁸ (56,2 %), pour les activités de marketing et de promotion (52,2 %) et pour le maintien de la compétitivité (52,0 %).

À l'opposé, d'autres entreprises considéraient qu'elle n'avait pas d'importance pour certaines de leurs activités, dont les activités d'importation (44,6 %) et d'exportation (39,3 %) de produits, l'obtention de financement de sources externes (31,9 %), la recherche et le développement (34,4 %) et l'innovation (32,7 %).

En outre, au moins une entreprise sur dix a déclaré ne pas connaître l'importance de la PI pour les activités préalablement mentionnées.

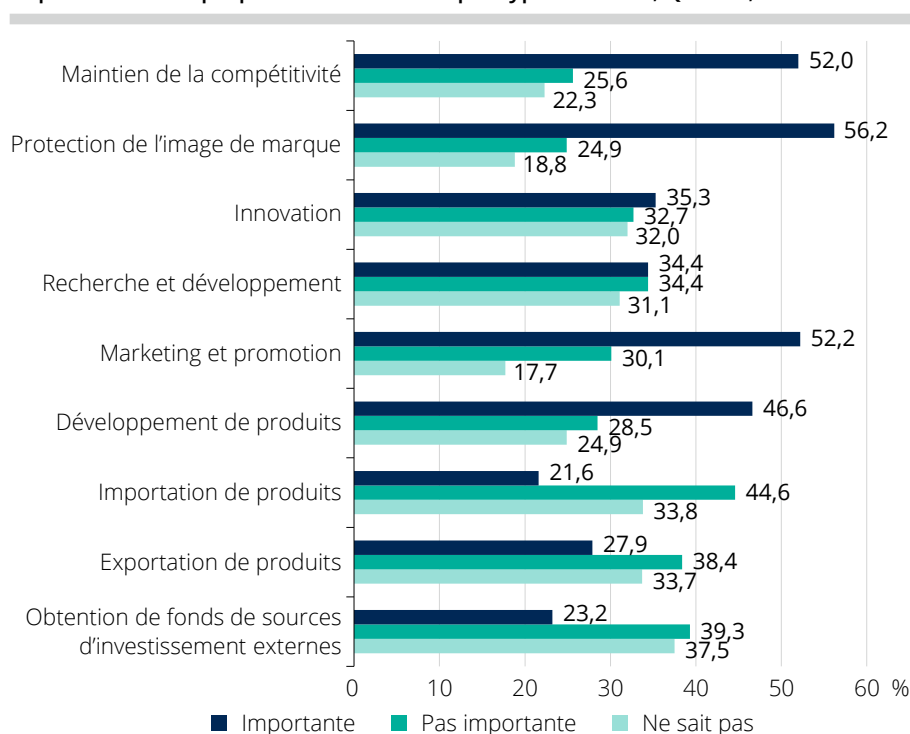
Environ 7 % des entreprises détentrices de PI ont décidé de ne pas protéger celle-ci officiellement

Entre 2017 et 2019, 6,8 % des entreprises au Québec ont choisi de ne pas protéger la PI qu'elles détiennent pour différentes raisons. Parmi les raisons citées se trouvent : les coûts financiers associés à l'obtention de droits de PI (45,2 %), les difficultés à faire respecter les droits de PI (21,6 %) et la connaissance limitée des procédures de demande de PI (19,4 %). Notons plus particulièrement que près du tiers de ces entreprises (32,8 %) ne voient aucun avantage à protéger la PI de leur entreprise, tandis qu'au Canada, cette proportion est d'environ quatre entreprises sur dix (42,2 %). Les trois raisons les plus fréquemment mentionnées par les entreprises canadiennes ayant pris cette décision sont : les coûts financiers associés à l'obtention des droits de PI (49,0 %), la complexité des règles et des lois liées à la PI (29,5 %) et la durée du processus d'obtention des droits de PI (27,6 %).

8. L'image de marque est la manière dont les consommateurs perçoivent une entreprise.

Figure 5

Importance de la propriété intellectuelle par type d'activité, Québec, 2017-2019

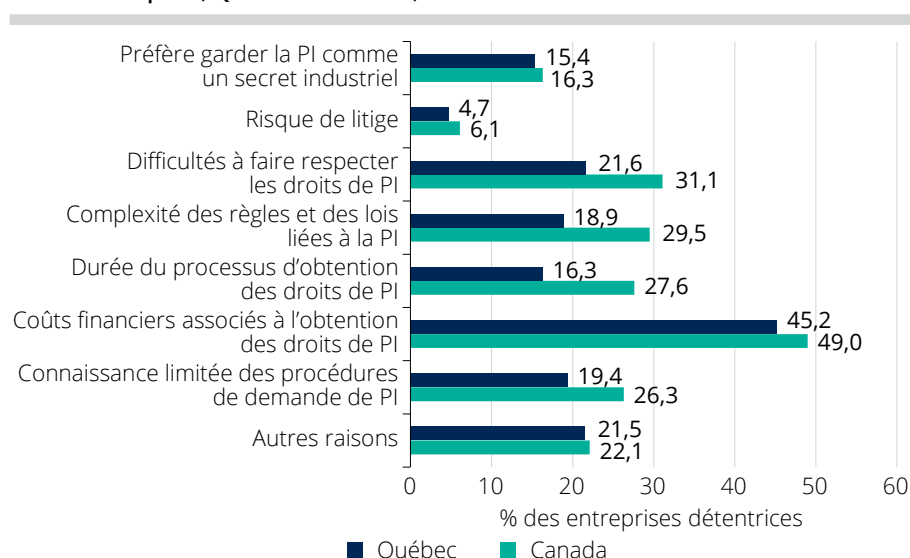


Notes : La colonne « Importante » comprend les catégories « Très importante » et « Importante ». La colonne « Pas importante » comprend les catégories « Peu importante » et « Pas du tout importante ».

Source : Statistique Canada, *Tableau 14 – Importance de la propriété intellectuelle*, [En ligne], *Enquête sur la connaissance et l'utilisation de la propriété intellectuelle*, 2019. [ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/9e44d142-9062-4f96-be50-c613fe504585]. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 6

Raisons soutenant la décision de ne pas protéger officiellement la PI de son entreprise, Québec et Canada, 2017-2019



Source : Statistique Canada, *Tableau 10 – Décider de ne pas protéger officiellement la propriété intellectuelle*, [En ligne], *Enquête sur la connaissance et l'utilisation de la propriété intellectuelle*, 2019. [ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/9e44d142-9062-4f96-be50-c613fe504585]. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Certaines entreprises ont rencontré des difficultés lors de la demande d'enregistrement ou de protection de leur PI

Entre 2017 et 2019, 4,3 % des entreprises au Québec ont enregistré au moins une PI ou ont déposé une demande d'enregistrement ou de protection de leur PI. Parmi celles-ci, 7,2 % ont déclaré avoir éprouvé au moins une difficulté au cours du processus. Pour certaines entreprises, l'obstacle à l'enregistrement ou à la protection de PI au Canada le plus souvent mentionné serait le manque d'orientation (18,9 %).

De plus, 4,1 % de ces entreprises ont identifié les coûts financiers du long processus comme une des difficultés rencontrées ; cette proportion s'élève à 14,5 % pour l'enregistrement ou la protection de la PI à l'international.

Les entreprises du Québec ont d'abord présenté leur demande d'enregistrement ou de protection de PI au Canada

Entre 2017 et 2019, presque 99 % des entreprises au Québec ont d'abord présenté une demande d'enregistrement ou de protection de leur PI au Canada. Les demandes de marques de commerce (76,2 %) et de brevets (27,2 %) étaient les plus courantes.

Des demandes d'enregistrement ou de protection d'une PI ont également été déposées à l'international. Les États-Unis ont reçu 56,5 % des demandes des entreprises du Québec, alors que cette proportion était de 25,9 % pour l'Europe, de 4,3 % pour la Chine et de 4,5 % pour le Japon.

Tableau 1

Proportion d'entreprises ayant effectué une demande d'enregistrement ou de protection de PI au Canada et à l'international, 2017-2019

	Canada	International				
		États-Unis ¹	Europe ²	Japon ³	Chine ⁴	Autre pays ou région
%						
Dépôt d'une demande d'enregistrement ou de protection de PI	98,8	56,5	25,9	4,5	4,3	9,0
Droits de propriété intellectuelle						
Brevets	27,2	23,6	10,4	3,6	2,6	5,6
Marques de commerce	76,2	42,6	17,9	2,9	2,6	4,4
Dessins industriels	9,1	5,4	2,5	0,1	0,2	0,2
Droits d'auteur	8,4	1,1	1,0	0,3	0,6	0,6
Autres droits de PI	0,7	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

1. United States Patent and Trademark Office.

2. Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle.

3. Office des brevets du Japon.

4. China National Intellectual Property Administration.

Note : La catégorie « Autres droits de PI » inclut la topographie de circuits intégrés, la protection des obtentions végétales et les indications géographiques.

Source : Statistique Canada, *Tableau 7 - Utilisation de la propriété intellectuelle (fichier et enregistrement)*, [En ligne], *Enquête sur la connaissance et l'utilisation de la propriété intellectuelle*, 2019. [ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/9e44d142-9062-4f96-be50-c613fe504585]. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

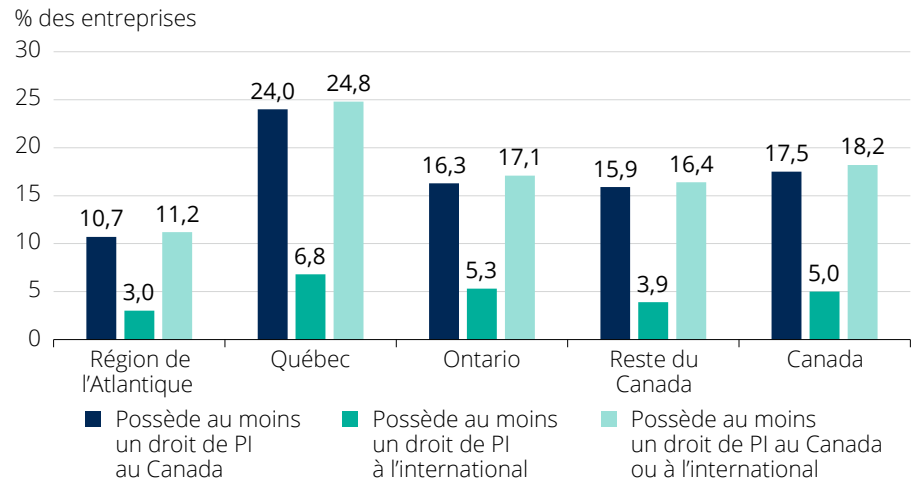
9. Donnée à utiliser avec précaution (erreur type entre 7,5 % et 14,99 %).

Près d'une entreprise sur quatre au Québec possédait un droit de PI

Au Canada, la proportion d'entreprises détentrices d'un droit de PI variait d'une province à l'autre. Quant à la province de Québec, elle comptait la plus importante proportion d'entreprises détentrices de droit de PI de toutes les provinces. En effet, en 2019, 24,8 % des entreprises installées au Québec possédaient au moins un droit de PI au Canada ou à l'international contre 17,1 % pour l'Ontario, 11,2 % pour la région de l'Atlantique et 16,4 % pour le reste du Canada. En outre, 24,0 % des entreprises au Québec détenaient un droit de PI accordé par l'OPIIC contre 16,3 % pour l'Ontario, 10,7 % pour la région de l'Atlantique et 15,9 % pour le reste du Canada.

Figure 7

Détention de droits de PI au Canada et/ou à l'extérieur, région de l'Atlantique, Québec, Ontario, reste du Canada et Canada, 2019



Source : Statistique Canada, *Tableau 6 - Utilisation de la propriété intellectuelle*, [En ligne], *Enquête sur la connaissance et l'utilisation de la propriété intellectuelle*, 2019. [ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/9e44d142-9062-4f96-be50-c613fe504585]. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.



Photo : Jirsak / Shutterstock

La marque de commerce était le droit de PI le plus détenu au Canada par les entreprises du Québec

En 2019, près d'une entreprise sur cinq au Québec (19,3 %) a déclaré posséder des marques de commerce au Canada, une proportion bien au-dessus de celle des entreprises qui détenaient des droits d'auteurs (5,2 %), des brevets (2,7 %), et des dessins industriels (2,4 %) au Canada.

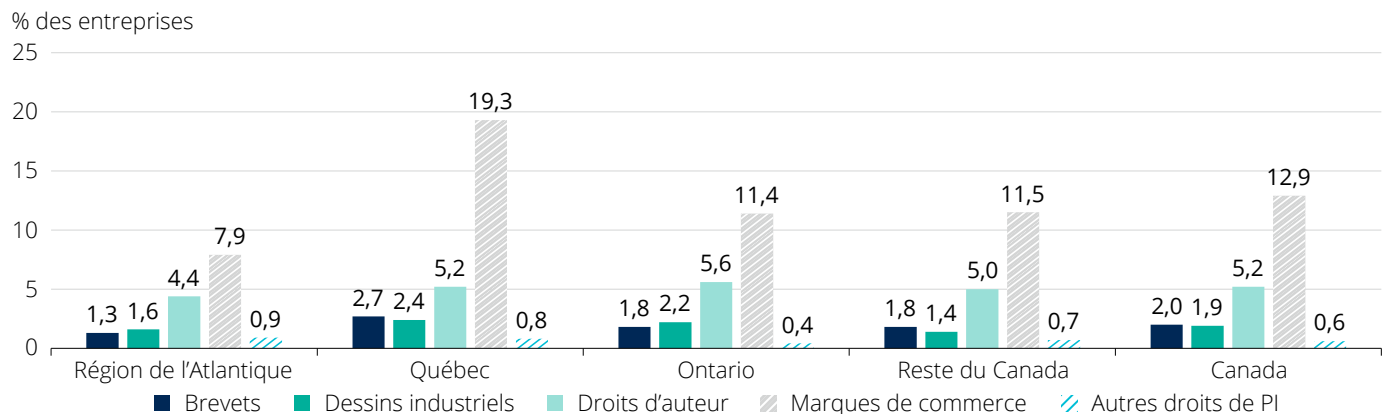
En tenant compte des marques de commerce, des brevets et des dessins industriels, on constate que la proportion d'entreprises détentrices au Québec était plus importante qu'ailleurs au Canada.

La marque de commerce était le droit de PI le plus détenu à l'international par les entreprises du Québec

Les entreprises du Québec étaient peu nombreuses à détenir des droits de PI à l'international : 4,8 % pour les marques de commerce, 2,4 % pour les brevets, 1,1 % pour les droits d'auteur et 0,8 % pour les dessins industriels. Malgré ces proportions peu élevées, le Québec était la province où les entreprises détenaient le plus de marques de commerce et de brevets à l'international, devant l'Ontario, la région de l'Atlantique et le reste du Canada.

Figure 8

Détention des types de droits de PI au Canada, région de l'Atlantique, Québec, Ontario, reste du Canada et Canada, 2019

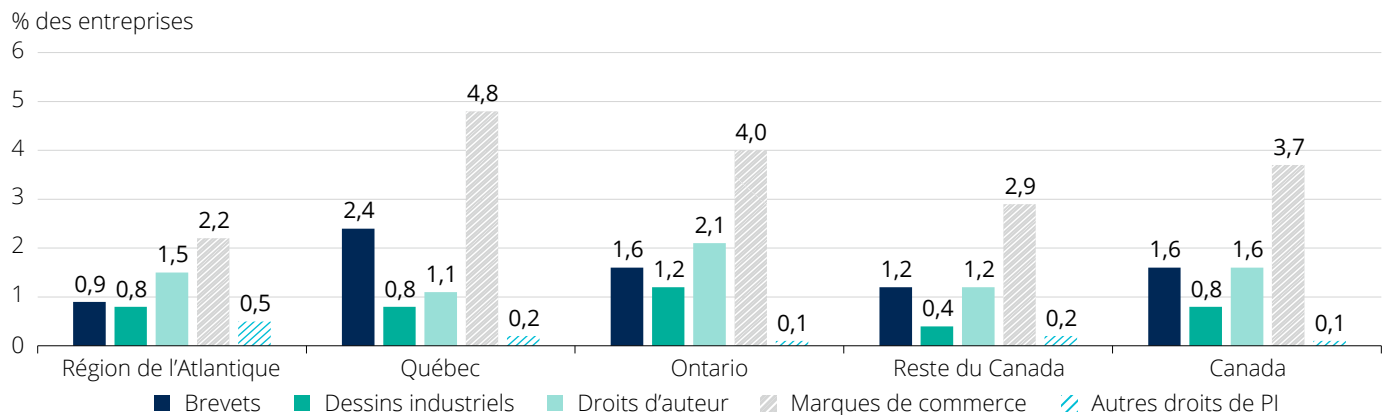


Note : La catégorie « Autres droits de PI » inclut la topographie de circuits intégrés, la protection des obtentions végétales et les indications géographiques.

Source : Statistique Canada, Tableau 6 – Utilisation de la propriété intellectuelle, [En ligne], Enquête sur la connaissance et l'utilisation de la propriété intellectuelle, 2019. ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/9e44d142-9062-4f96-be50-c613fe504585. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 9

Détention des types de droits de PI à l'international, région de l'Atlantique, Québec, Ontario, reste du Canada et Canada, 2019



Note : La catégorie « Autres droits de PI » inclut la topographie de circuits intégrés, la protection des obtentions végétales et les indications géographiques.

Source : Statistique Canada, Tableau 6 – Utilisation de la propriété intellectuelle, [En ligne], Enquête sur la connaissance et l'utilisation de la propriété intellectuelle, 2019. ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/9e44d142-9062-4f96-be50-c613fe504585. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Près de trois entreprises canadiennes sur dix détentrices de brevets au Canada se trouvaient au Québec

En 2019, 29,1 % des entreprises au Canada détentrices d'un brevet délivré au Canada se trouvaient au Québec, 33,8 % en Ontario, 3,3 % dans la région de l'Atlantique et 33,8 % dans le reste du Canada.

Par ailleurs, 51,5 % des entreprises canadiennes détentrices de droits d'auteur enregistrés à la fois au Canada et à l'international étaient installées en Ontario et 17,9 %, au Québec.

Enfin, plus de 60 % des entreprises canadiennes non-détentrices de droits de PI se trouvaient en Ontario (35,3 %) et au Québec (29,0 %).

Les entreprises canadiennes détentrices de dessins industriels enregistrés à l'international étaient en majorité en Ontario (54,3 %).

Tableau 2

Dimension et détention d'un droit de PI selon la répartition géographique, Canada, 2019

Dimension	Détention	Région de l'Atlantique	Québec	Ontario	Reste du Canada
		%			
PI canadienne	Possède des brevets	3,3	29,1	33,8	33,8
	Possède des dessins industriels	4,3	26,4	42,3	27,1
	Possède des droits d'auteur	4,4	20,9	40,0	34,7
	Possède des marques de commerce	3,2	31,7	33,0	32,2
	Possède au moins un droit de PI	3,2	29,1	34,8	32,9
	Ne possède aucun droit de PI	5,6	19,6	38,0	36,8
PI internationale	Possède des brevets	3,1	32,3	37,0	27,5
	Possède des dessins industriels	4,9	21,0	54,3	19,8
	Possède des droits d'auteur	5,0	15,6	51,2	28,3
	Possède des marques de commerce	3,1	28,0	40,7	28,1
	Possède au moins un droit de PI	3,2	28,8	39,9	28,1
	Ne possède aucun droit de PI	5,3	20,8	37,3	36,5
PI canadienne ET internationale	Possède des brevets	3,5	31,4	35,8	29,3
	Possède des dessins industriels	5,0	22,7	56,1	16,1
	Possède des droits d'auteur	5,3	17,9	51,5	25,3
	Possède des marques de commerce	2,7	31,8	37,4	28,0
	Possède au moins un droit de PI	3,0	29,2	38,8	28,9
PI canadienne OU internationale	Possède des brevets	3,1	30,1	34,9	31,8
	Possède des dessins industriels	4,3	25,3	43,4	27,0
	Possède des droits d'auteur	4,4	20,1	40,7	34,9
	Possède des marques de commerce	3,2	30,7	34,1	32,0
	Possède au moins un droit de PI	6,9	26,9	23,0	43,2
	Ne possède aucun droit de PI	3,2	29,0	35,3	32,5

Source : Statistique Canada, *Tableau 17 - Utilisation et taille de la propriété intellectuelle, industrie et géographie*, [En ligne], *Enquête sur la connaissance et l'utilisation de la propriété intellectuelle*, 2019. [ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/9e44d142-9062-4f96-be50-c613fe504585]. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Plus de la moitié des entreprises ont indiqué que la détention d'un droit de PI améliorerait leur rendement

Entre 2017 et 2019, la détention d'un droit de PI a contribué à améliorer le rendement de 57,5 % des entreprises au Québec. Selon elles, cette amélioration s'explique également en grande partie par l'augmentation de la valeur commerciale (34,3 %) et l'augmentation des revenus (34,0 %).

Près d'une entreprise sur vingt au Québec dispose d'une stratégie formelle de protection de sa PI

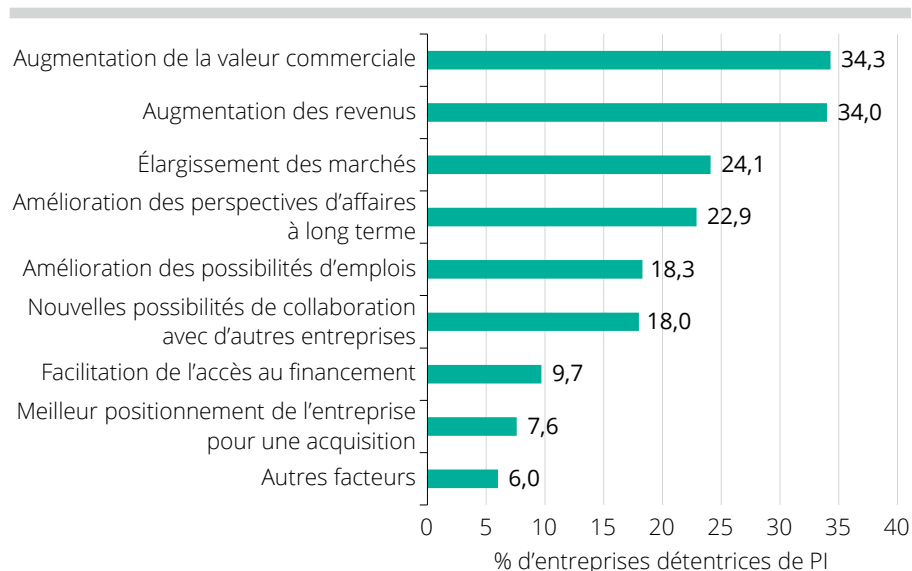
Une stratégie formelle de PI est un ensemble de décisions et de méthodes visant à maximiser la contribution de la PI à l'atteinte des objectifs de vente d'une entreprise. Son élaboration peut optimiser les retombées positives des actifs de PI sur les revenus, la compétitivité et la réputation de l'entreprise. En 2019, 4,5 % des entreprises au Québec ont mis en place une stratégie afin de protéger leurs droits de PI.

Près de 13 % des entreprises ont mené des activités de PI

De 2017 à 2019, 12,6 % des entreprises au Québec ont mené au moins une activité stratégique en lien avec leurs droits de PI. Les trois activités couramment identifiées par ces entreprises sont : l'inclusion de références à la PI dans les contrats de travail (6,1 %), l'organisation d'échanges avec le personnel sur la PI (6,0 %) ainsi que les vérifications pour que l'entreprise ne porte pas atteinte à la PI d'un tiers (5,7 %).

Figure 10

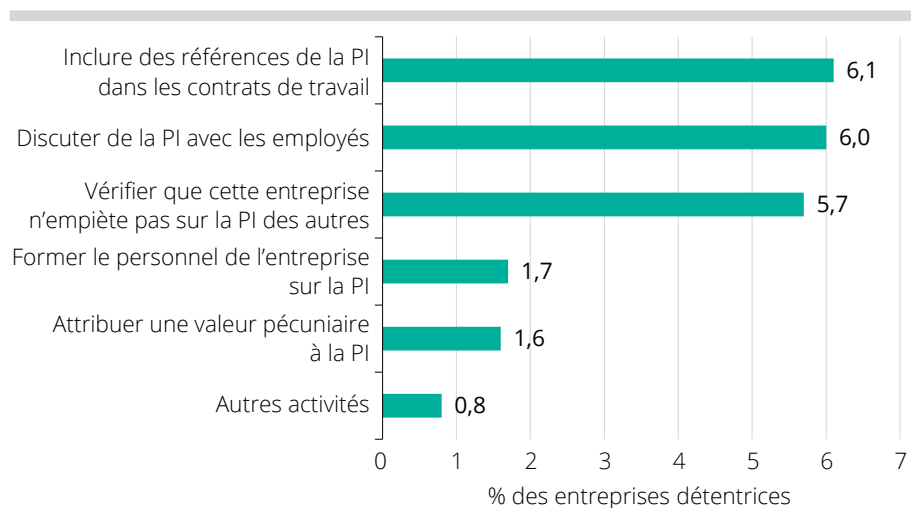
Facteurs contribuant au rendement de l'entreprise liés à la détention d'un droit de PI, Québec, 2017-2019



Source : Statistique Canada, *Tableau 15 – Contributions de la propriété intellectuelle*, [En ligne], *Enquête sur la connaissance et l'utilisation de la propriété intellectuelle*, 2019. [ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/9e44d142-9062-4f96-be50-c613fe504585]. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 11

Activités stratégiques effectuées en matière de PI, Québec, 2017-2019



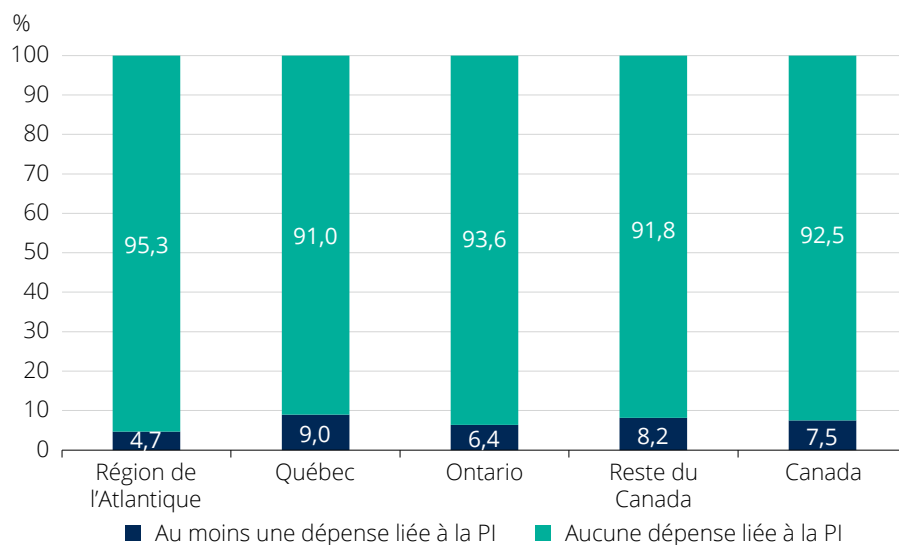
Source : Statistique Canada, *Tableau 9 – Activités stratégiques en matière de propriété intellectuelle*, [En ligne], *Enquête sur la connaissance et l'utilisation de la propriété intellectuelle*, 2019. [ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/9e44d142-9062-4f96-be50-c613fe504585]. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Au Canada, ce sont les entreprises du Québec qui ont effectué le plus de dépenses de PI

Près du dixième (9,0 %) des entreprises au Québec ont déclaré avoir effectué au moins une dépense liée à la PI en 2019. Ce pourcentage est supérieur à celui des entreprises établies en Ontario (6,4 %), dans la région de l'Atlantique (4,7 %) et dans le reste du Canada (8,2 %) ; il est de 7,5 % pour l'ensemble des entreprises du Canada. Ces dépenses ont été effectuées, entre autres, pour l'obtention d'informations ou de conseils sur la PI, pour le maintien ou le renouvellement des droits de PI, pour la recherche de PI, pour le dépôt d'une demande de protection de la PI, pour la rédaction d'ententes sur la PI et pour le respect des droits de PI.

Figure 12

Proportion des entreprises ayant effectué des dépenses liées à la PI, région de l'Atlantique, Québec, Ontario, reste du Canada et Canada, 2019



Source : Statistique Canada, *Tableau 12 - Dépenses liées à la propriété intellectuelle*, [En ligne], *Enquête sur la connaissance et l'utilisation de la propriété intellectuelle*, 2019. [ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/9e44d142-9062-4f96-be50-c613fe504585]. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.



Photo : sutadimages / Shutterstock

Tableaux statistiques d'intérêt

Dépenses de Recherche et développement (DIRDE) :

statistique.quebec.ca/fr/document/depenses-de-recherche-et-developpement-dirde

Personnel de R-D dans le secteur des entreprises :

statistique.quebec.ca/fr/document/personnel-de-r-d-dans-le-secteur-des-entreprises

Tableaux de l'Enquête sur l'intégration d'Internet aux processus d'affaires :

statistique.quebec.ca/fr/document/tableaux-de-lenquete-sur-lintegration-dinternet-aux-processus-daffaires

Autres publications d'intérêt

[Situation et attentes des entreprises du Québec, premier trimestre de 2022](#)

Juin 2022

[L'utilisation d'Internet et des technologies dans les entreprises québécoises en 2020](#)

Mai 2022

[L'aide fiscale du gouvernement du Québec pour la R-D industrielle](#)

Mai 2022

Le bulletin **Science, technologie et innovation** est issu de la fusion du *Bulletin S@voir.stat* et du bulletin *Science, technologie et innovation en bref*. Il présente des analyses portant sur les activités scientifiques et technologiques au Québec. Il peut s'agir de courts articles accompagnant la diffusion de nouvelles données ou encore d'études permettant d'approfondir les connaissances sur différents aspects de la science, la technologie et l'innovation au Québec, notamment la recherche et développement (R-D), l'innovation, les ressources humaines en science et technologie (RHST), les brevets, l'utilisation d'Internet et des technologies de l'information et des communications (TIC), les dépenses en recherche, science, technologie et innovation au sein de l'administration publique québécoise, le financement des entreprises et l'entrepreneuriat.

Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2022). « La connaissance et l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les entreprises au Québec entre 2017 et 2019 », *Science, technologie et innovation*, [En ligne], n° 9, juillet, L'Institut, p. 1-13. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/connaissance-utilisation-propriete-intellectuelle-entreprises-quebec-entre-2017-2019.pdf].

Ce bulletin a été réalisé à l'Institut de la statistique du Québec par :

Adjélé Latzey Wilson, économiste

Direction générale des statistiques et de l'analyse économiques :

Éric Deschênes, directeur général

Révision linguistique et édition :

Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements :

Centre d'information et de documentation
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Courriel : cjd@stat.gouv.qc.ca

Site Web : statistique.quebec.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
3^e trimestre 2022
ISSN 2563-1373 (en ligne)

© Gouvernement du Québec
Institut de la statistique du Québec, 2005

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec. statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction

Photo en couverture : 13_Phunkod / Shutterstock